



MAIRIE DE CHANAC

Envoyé en préfecture le 01/02/2023  
Reçu en préfecture le 01/02/2023  
Publié le 01/02/2023  
ID : 048-214800393-20230126-D\_2023\_01-DE



Délibération n° 2023\_001

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mil vingt-trois et le vingt-six janvier,**

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

10 Présents : Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Jérôme JACQUES, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

4 Absents excusés : Marie-José GUILLEMETTE ayant donné pouvoir à Noël LAFOURCADE, Vincent LACAN ayant donné pouvoir à Manuel PAGES, Manuel MARTINEZ ayant donné pouvoir à Claire CORDESSE, Philippe MIQUEL ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX.

1 Absent : Christian MOLANDRE.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

### **Objet : approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022**

Considérant la transmission et la prise de connaissance du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022,

Le Conseil Municipal, après que Monsieur le Maire ait indiqué ne pas prendre part au vote compte tenu de son absence lors de cette réunion,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022.

La secrétaire de séance, Catherine BOUTIN	Le Maire, Philippe ROCHOUX
	 